Nations Unies S/PV.5266



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5266e séance

Mercredi 21 septembre 2005, à 15 heures
New York

Président :	M. Baja	(Philippines)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Idohou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chine	M. Wang Guangya
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Oshima
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Rapport du Secrétaire général établi en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) (S/2005/585)

05-51617 (F)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Rapport du Secrétaire général établi en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) (S/2005/585)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, M. Hoshyar Zebari.

Sur l'invitation du Président, M. Zebari (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Qazi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/585, qui contient le rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004).

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et de Mme Anne W. Patterson, représentante des États-Unis, au nom de la Force multinationale.

Je donne la parole à M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

M. Qazi (*parle en anglais*) : Le rapport dont le Conseil est saisi contient le détail des tâches confiées à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) de juin à août 2005. Je voudrais saisir cette occasion pour attirer l'attention des membres du Conseil sur les observations cruciales qui y figurent et pour faire quelques remarques sur l'efficacité du rôle de l'Organisation des Nations Unies en Iraq.

Notre séance a lieu peu de temps après la désignation d'un projet de constitution nationale par l'Assemblée nationale de transition, qui marque une étape importante dans la transition politique en Iraq, telle qu'elle est exposée dans la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité. L'Iraq peut maintenant aborder les étapes restantes de sa transition : un référendum national sur le projet de constitution prévu pour le 15 octobre et des élections législatives prévues pour le 15 décembre.

Lors de la rédaction d'une constitution, les questions politiques sous-jacentes sont souvent les plus difficiles à résoudre, notamment dans les pays qui sont en cours de transition d'une dictature à un gouvernement représentatif. Dans de telles situations, il est pratiquement indispensable que le processus de rédaction de la constitution contribue à la mise en place ou à la restauration de la confiance politique entre les principaux groupes politiques, sans laquelle il serait difficile de parvenir aux compromis nécessaires sur les questions sensibles.

Dans le cas de l'Iraq, l'Assemblée nationale de transition a également été chargée de rédiger une constitution dans un environnement qui demeure extrêmement difficile sur le plan de la sécurité et qui peut facilement contribuer à un durcissement des positions de toutes les parties. Dans ces circonstances, la restauration de la confiance politique mutuelle entre les parties et entre les communautés par le biais d'un processus politique ouvert à tous, transparent et participatif a été un défi et le demeure.

Compte tenu de tout cela, il est remarquable que le nombre de questions sensibles, sur lesquelles il y avait au départ des différends, ait considérablement diminué dans un laps de temps très court, rendu encore plus court du fait du retard pris dans la formation d'un Gouvernement de transition. Mais, malgré cela, nous ne pouvons que reconnaître que la principale lacune des élections du 30 janvier, à savoir l'absence de participation relative d'un segment important de la société iraquienne, a affecté inévitablement la rédaction subséquente de la constitution, en dépit des mesures prises pour inclure les représentants des groupes arabes sunnites dans le processus.

L'absence de compromis mutuels suffisants au sein de la Commission constitutionnelle de l'Assemblée nationale a eu finalement pour résultat que des questions politiques non résolues ont été renvoyées aux réunions des grands dirigeants politiques. Ce processus a donné naissance à sa propre dynamique politique qui a poursuivi les débats sur le projet de texte constitutionnel au-delà du délai prescrit du 15 août. En conséquence, le processus a dû s'éloigner des procédures officielles afin de permettre aux négociations entre toutes les parties de se poursuivre de manière aussi constructive que possible. En fait, plusieurs dates limites pour la désignation d'un texte par l'Assemblée nationale ont été rejetées et le texte qui a été choisi le 28 août a continué d'être discuté et changé. Les changements apportés au texte ont, en fin de compte, été lus devant l'Assemblée nationale le 18 septembre.

Les questions de fédéralisme, les modalités pour la création des régions outre la région existante du Kurdistan, l'identité de l'État, le rôle de l'Islam dans l'élaboration de textes de loi et la distribution des pouvoirs en ce qui concerne les ressources naturelles, notamment le pétrole et l'eau, ont été parmi les principaux points d'achoppement. Plusieurs commentateurs ont noté le renvoi d'un grand nombre d'arrangements institutionnels à la prochaine assemblée nationale élue en vue de mesures législatives. Du fait du court délai disponible, il n'y avait probablement pas d'autre possibilité. En tirant parti des efforts réalisés durant le processus de rédaction, on espère maintenant que toutes les parties seront en mesure de travailler les unes avec les autres de manière constructive à la mise en application d'une constitution approuvée dans l'intérêt commun du peuple iraquien.

Un exemplaire du texte constitutionnel sur lequel le peuple iraquien se prononcera lors du référendum du 15 octobre m'a été remis officiellement par le Président par intérim de l'Assemblée nationale, accompagné d'une demande visant à ce que la MANUI en facilite la publication et la distribution à 5 millions d'exemplaires dans les foyers iraquiens à travers le pays. Ce processus, qui permettra aux Iraquiens de choisir en toute connaissance de cause s'ils acceptent ou rejettent le projet de texte constitutionnel, est maintenant en cours. À cet égard, la MANUI fournit également un appui technique à une large campagne d'éducation du public sur le projet de constitution.

Le référendum n'est que l'un des deux grands événements électoraux simultanément préparés par la Commission électorale indépendante iraquienne suivant un calendrier très serré. En effet, les préparatifs des élections générales qui suivront le référendum ont eux aussi été engagés. Là encore, le processus a été ralenti par la prolongation, au sein de l'Assemblée nationale, des négociations concernant le mode de scrutin à retenir, en conséquence de quoi l'adoption d'une nouvelle loi électorale a été repoussée au 12 septembre.

Cela laisse donc nettement moins de temps que prévu pour mener à bien l'ensemble des préparatifs du référendum et des élections. En outre, il faut de toute urgence que la communauté internationale finance le processus électoral.

L'ONU ne prend pas position sur les questions qui relèvent exclusivement de la souveraineté politique du peuple iraquien, comme le contenu du projet de constitution. Elle n'a d'ailleurs pas à le faire. Chacun doit reconnaître que les efforts de facilitation menés par les Nations Unies, notamment la publication du texte du projet de constitution, ne s'assimilent pas à des activités de campagne. Même si le délai imparti pour conduire un débat public dans tout le pays autour du projet final est nettement moins long qu'escompté, un taux de participation important constituerait un résultat très positif.

Par conséquent, j'espère que le Conseil de sécurité souscrira à l'appel lancé par le Secrétaire général aux Iraquiens, les priant d'exercer leurs droits démocratiques, ainsi qu'à l'appel qu'il a adressé aux autorités iraquiennes et à l'ensemble des groupes politiques iraquiens en leur demandant de faire en sorte que la participation du peuple iraquien s'inscrive dans

un climat exempt d'actes intimidation ou de menaces à la sécurité.

En dehors de ce qui se passe sur la scène politique, le quotidien reste difficile pour la très grande majorité des Iraquiens. La plus grande source de préoccupation réside dans le très lourd bilan provoqué parmi les civils innocents du fait des violences terroristes et des menées subversives. Le Secrétaire général a catégoriquement condamné les actes de violence terroriste dirigés contre les civils innocents, tous injustifiés, et a exhorté à plusieurs reprises l'ensemble des parties à respecter leurs obligations relevant du droit international humanitaire.

Un autre fait alarmant est la dégradation de la situation en matière des droits de l'homme, sur laquelle le rapport appelle une nouvelle fois l'attention du Conseil. L'expérience que nous avons acquise de par le monde nous a appris que le fait de traiter les exactions passées et présentes sur la base de la primauté du droit et des normes internationales contribuait grandement à faire avancer les efforts de réconciliation nationale. Aussi avons-nous encouragé le Gouvernement iraquien à intensifier ses efforts de promotion et de défense des droits de l'homme, ainsi qu'à acquérir une image d'équité et d'impartialité auprès de toutes les communautés. En cette heure cruciale pour l'évolution politique du pays, cela vaut tout particulièrement pour les forces de sécurité iraquiennes, qui sont souvent amenées à intervenir dans un contexte lourd de dangers et de provocations. Le référendum et les élections seront l'occasion pour elles de faire la preuve de leur neutralité, impartialité et efficacité lorsqu'il s'agit de respecter les droits humains et politiques de tous les citoyens iraquiens.

De même, le besoin de renforcer la sécurité ne se limite pas à protéger la vie, mais consiste aussi à assurer le bien-être général des Iraquiens et à leur offrir des chances de vie meilleure en termes de besoins de première nécessité, d'emploi et de services publics.

Pour restaurer la confiance et la dignité du peuple iraquien, il est fondamental d'améliorer de façon notable la situation dans ces domaines. À cet égard, suite à la dernière réunion des donateurs du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, qui s'est tenue en juin, la MANUI a pu se consacrer à la sélection des projets à effet rapide. Destinés à améliorer la qualité de vie des Iraquiens dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, ils sont élaborés et mis en œuvre par les organismes des Nations Unies suivant une procédure accélérée. De plus, la MANUI a facilité la prompte fourniture de secours d'urgence aux survivants et aux familles des victimes de la tragique ruée survenue le 31 août qui a semé la panique sur le pont d'Al-Aïmah, à Bagdad. Renforcer la capacité du Gouvernement à coordonner l'assistance internationale et à répondre efficacement aux besoins et aux attentes de la population restera prioritaire pour la MANUI. Cependant, l'appui constant et généreux de la communauté internationale sera indispensable pour satisfaire les besoins immédiats de l'Iraq en termes de reconstruction et d'aide humanitaire ainsi que pour engager les investissements nécessaires au développement sur le long terme.

Bien que nécessaires pour la transition de l'Iraq vers la démocratie, le référendum et les élections ne sont que des étapes de cette transition en constante évolution. Quels qu'en soient les résultats, nous devrons rester concentrés sur un certain nombre de problèmes prioritaires si nous voulons voir les résultats des efforts que nous menons depuis deux ans. Il s'agit, premièrement, de promouvoir la réconciliation nationale moyennant des mesures ouvertes à tous, transparentes et appropriées qui aient des répercussions positives sur la sécurité; deuxièmement, de respecter l'appropriation iraquienne du processus politique tout en renforçant la sécurité de l'État; troisièmement, d'élaborer des pratiques de bonne gouvernance et de renforcement des capacités institutionnelles; et, quatrièmement, d'encourager, sur la scène internationale et régionale, la participation et le consensus dans l'intérêt de la transition iraquienne.

Le Conseil de sécurité a un rôle particulièrement important à jouer dans chacun de ces domaines. Alors que le processus en cours, tel qu'il a été défini dans la résolution 1546 (2004), approche de son échéance, il va falloir s'attacher à trouver de quelle meilleure façon la communauté internationale, notamment l'ONU, pourra continuer de soutenir le Gouvernement et le peuple iraquiens.

Avec le décuplement de son effectif présent en Iraq depuis la reprise de ses activités l'an dernier et l'extension prévue de ses opérations au-delà de Bagdad, à Erbil et Bassorah, la MANUI constitue un partenaire engagé de l'Iraq et est prête à continuer de lui offrir son aide, sous réserve que les circonstances le

lui permettent et que les Iraquiens eux-mêmes lui en fassent la demande.

Nous avons fait énormément en Iraq, et la MANUI n'aurait pu réaliser tout cela sans l'appui que lui ont apporté de nombreux pays. Je terminerai donc en remerciant le Gouvernement des Fidji d'avoir fourni trois unités de gardes des Nations Unies pour protéger les locaux de la MANUI; les Gouvernements de la Roumanie, de la Géorgie et de la République de Corée, d'avoir déployé des forces afin d'assurer notre sécurité; et les Gouvernements de la Jordanie et du Koweït, d'avoir accueilli la MANUI sur leur territoire et de l'épauler en permanence dans la conduite de ses opérations essentielles. Je suis également reconnaissant à la Force multinationale et aux forces de sécurité iraquiennes, qui soutiennent nos activités au quotidien. Il va sans dire que mes remerciements s'adressent aussi au Gouvernement iraquien.

Enfin, je rends hommage à l'ensemble du personnel de la MANUI qui s'emploie sans relâche et avec dévouement à mener à bien son mandat, très souvent dans des conditions particulièrement difficiles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Qazi, de son exposé détaillé.

Je donne à présent la parole à S. E. Mme Anne W. Patterson, représentante des États-Unis.

Mme Patterson (États-Unis) (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, j'ai le plaisir de rendre compte au Conseil de sécurité, au nom des 30 pays constitutifs de la Force multinationale, des efforts et progrès accomplis par la Force dans l'exécution de son mandat.

Des événements importants sont survenus depuis la présentation de notre dernier compte rendu. Le plus notable d'entre eux est que les Iraquiens ont franchi une nouvelle étape décisive en présentant un projet de constitution en vue d'un référendum. Nous félicitons les Iraquiens des avancées constantes et courageuses qu'ils accomplissent dans la transition politique. Nous exhortons tous les Iraquiens à s'abstenir de recourir à la violence et les engageons à prendre part au référendum et aux élections qui détermineront le cours de l'avenir iraquien.

Les insurgés restent aptes et prompts à conduire des attaques contre les civils, les responsables et les membres des forces de sécurité iraquiens dans le but de déstabiliser et de délégitimer les fins poursuivies par le Gouvernement iraquien.

On a assisté à l'assassinat atroce de membres de l'Assemblée nationale de transition, d'un membre de la Commission chargée de rédiger la constitution, d'un conseiller de la Commission, de responsables, d'agents électoraux, et d'innombrables Iraquiens, ainsi qu'à des attaques inqualifiables contre des diplomates algériens, égyptiens et pakistanais de haut rang, des Iraquiens et des membres de la Force multinationale. Le Conseil a d'ailleurs condamné tous ces actes.

Le nombre des attentats a été plus ou moins stable dans la période postélectorale, les attaques se concentrant dans quatre des 18 provinces iraquiennes. Bien que moins fréquentes depuis la tenue des élections, les attaques dirigées contre l'infrastructure iraquienne, comme les installations électriques et pétrolières, continuent de limiter la disponibilité des revenus de la production électrique et pétrolière.

Comme déjà indiqué dans le passé, l'objectif de la Force multinationale est d'aider les Iraquiens à assurer leur sécurité. La capacité des forces de sécurité iraquiennes s'étend, réduisant du même coup l'emprise et l'efficacité des insurgés tout en rendant les autorités plus à même de faire régner la loi. La Force et la coalition concourent, en étroite coopération avec le Gouvernement iraquien, à renforcer la force publique iraquienne, ainsi que l'appareil judiciaire et le système pénitentiaire.

En outre, la Force multinationale œuvre aux côtés du Gouvernement et des forces de sécurité de l'Iraq, des donateurs internationaux, ainsi que des organisations non gouvernementales nationales et internationales dans la réalisation de travaux essentiels pour l'infrastructure : installations d'assainissement de l'eau, centrales électriques, infrastructure scolaire, installations médicales et bâtiments administratifs.

Au cours des seuls mois de juillet et août, la Force multinationale a achevé environ 100 projets de reconstruction dans le secteur centre-sud.

S'agissant maintenant des progrès réalisés dans la formation des forces de sécurité iraquiennes, le Gouvernement iraquien, travaillant avec la Force multinationale, a défini une structure des forces pour subvenir aux besoins de l'Iraq en matière de sécurité interne et externe. La majorité de ces personnels ont

achevé la formation individuelle en vue de leur incorporation et ont été dotés de matériel.

Les forces de sécurité iraquiennes comptaient au 19 septembre un total de 193 200 membres formés et équipés. Ce chiffre comprenait 104 000 agents de police, des patrouilles routières et d'autres forces sous l'égide du Ministère de l'intérieur, ainsi que 89 000 soldats dans l'armée, l'armée de l'air et la marine.

Alors même que la Force multinationale aide à développer et à former les forces de sécurité iraquiennes, les forces iraquiennes sont utilisées dans des opérations actives de combat. Le rôle des forces de sécurité iraquiennes dans la récente opération anti-insurrectionnelle de contre insurrection à Tall Afar montre bien les progrès réalisés par ces forces. Onze unités de combat iraquiennes ont été utilisées comme éléments indépendants de manœuvre pendant cette opération.

Les forces de sécurité iraquiennes, en partenariat avec la Force multinationale, mènent de plus en plus la gamme complète d'opérations anti-insurrectionnelles pour isoler et neutraliser les extrémistes de l'ancien régime et les terroristes étrangers. Les forces spéciales chargées de la surveillance des frontières, avec un effectif de plus de 17 000 membres formés et équipés, sont déployées dans 36 bataillons qui surveillent 258 fortins frontaliers autour de l'Iraq. Pour enrayer l'afflux de combattants étrangers, la priorité a été accordée à la sécurisation de la frontière entre l'Iraq et la Syrie.

Pour renforcer plus avant les capacités iraquiennes en matière d'opérations indépendantes, la Force multinationale a mis en œuvre, en partenariat avec le Ministère iraquien de la défense, un programme visant à intégrer des équipes de transition militaire aux niveaux des bataillons, des brigades et des divisions. Ces équipes effectuent des évaluations du degré de préparation à la transition, déterminent les domaines de progrès ainsi que les insuffisances, afin de préparer les unités individuelles à maîtriser de manière indépendante leur domaine de responsabilité.

Alors que le travail de la Force multinationale est loin d'être achevé, elle a déjà pu transférer un certain nombre de responsabilités en matière de sécurité, notamment les suivantes. Le 1er juin, la Force multinationale a officiellement transféré la pleine responsabilité de la sécurité à une base à Dibbis à l'armée iraquienne. Le 21 août, la Force multinationale a transféré le Camp Zulu à As Suwayrah, en Iraq, dans le secteur centre-sud, à l'armée iraquienne. Le 31 août, l'unité iraquienne d'appui de la base a pris le contrôle de toutes les forces de protection du périmètre dans un secteur de Kirkouk. Le 6 septembre, la Force multinationale a transféré les responsabilités en matière de sécurité à Najaf. Les unités de l'armée iraquienne continuent d'assumer les responsabilités en matière de sécurité dans la région occidentale. Elles mènent actuellement à bien des opérations indépendantes de sécurité et des offensives à Rawah ainsi qu'une reconnaissance conjointe de zones près de la frontière syrienne.

La Force multinationale et le Gouvernement iraquien élaborent un plan de sécurité fondé sur les conditions pour déterminer les conditions nécessaires à des transferts supplémentaires et accrus de responsabilités de la Force multinationale aux forces de sécurité iraquiennes.

Conformément à la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, la Force multinationale, notamment les Géorgiens et les Roumains, continuent de prendre toutes les mesures nécessaires pour contribuer au maintien de la sécurité et de la stabilité en Iraq afin que l'Organisation des Nations Unies puisse, entre autres, remplir son rôle d'assistance au peuple iraquien. L'ONU a apporté des contributions importantes en Iraq, en particulier en ce qui concerne le processus constitutionnel. L'ONU continue d'avoir des rôles clefs, y compris appuyer les Iraquiens lors du referendum d'octobre et l'élection de décembre et aider à coordonner l'assistance des donateurs et à la reconstruction. Nous exhortons l'ONU à jouer pleinement son rôle et à déployer rapidement les experts nécessaires.

Nous rappelons aux États Membres que, au fur et à mesure que l'ONU étend ses activités en Iraq, ses besoins de sécurité augmentent. Nous accordons la priorité à nos efforts en vue d'assurer la sécurité intégrale de l'ONU et nous nous félicitons des contributions de la Corée du Sud et de la Mongolie à Irbil. Nous encourageons les pays à envisager de fournir une assistance financière ou des contingents pour appuyer cet effort.

Le succès sera obtenu lorsque les Iraquiens pourront garantir leurs propres liberté, sécurité et prospérité. La formation des forces de sécurité iraquiennes pour leur permettre d'assumer la

responsabilité principale de la sécurité est cruciale. Les progrès constants dans la réconciliation nationale aideront également au développement des forces de sécurité iraquiennes et accéléreront le processus visant à rétablir la sécurité et la stabilité.

La communauté internationale, en particulier les pays voisins de l'Iraq, et notamment la Syrie, doivent en faire davantage pour empêcher les terroristes étrangers d'entrer en Iraq et de retarder les efforts de stabilisation et de sécurisation du pays.

Enfin, la Force multinationale et les efforts conjoints de la Force multinationale et des forces de sécurité iraquiennes continuent de servir de bouclier pour que la démocratie prenne forme, évolue et s'ancre en Iraq. La Force multinationale demeure résolue à maintenir le cap et à garantir le succès. Tous ceux qui sont présents dans cette salle doivent jouer leur rôle pour garantir le succès de l'Iraq. Nous le devons au peuple iraquien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Patterson de son exposé détaillé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq.

M. Zebari (Iraq) (*parle en anglais*) : En vertu du processus politique appuyé par la résolution 1546 (2004), les élections générales en Iraq ont été organisées avec succès le 30 janvier, ce qui a lancé un transfert pacifique des pouvoirs à l'Assemblée nationale, qui s'est réunie le 16 mars, et un Gouvernement de transition, qui a été formé le 3 mai. Le Gouvernement d'unité nationale est le Gouvernement le plus représentatif de toute l'histoire de l'Iraq en termes d'appartenance ethnique, de confession et d'affiliation politique. Trente et un pour cent des membres de l'Assemblée sont des femmes.

La priorité de cette phase de notre transition politique a été de rédiger une nouvelle Constitution permanente pour l'Iraq. Ce document historique servira de fondement pour la reconstruction de notre pays en tant que pays pacifique, stable, unifié et fédéral, et la seule manière de réaliser cette vision est d'obtenir la participation et le consensus de tous les électeurs. Le Comité de rédaction de la constitution a donc dû être élargi pour mieux représenter la société iraquienne en y incluant des communautés qui n'avaient pas participé aux élections de janvier ou qui n'avaient pas obtenu de bons résultats.

Chaque Iraquien doit se sentir concerné par l'avenir de son pays, et nous devons aux générations futures d'Iraquiens de rédiger une constitution démocratique basée sur l'assentiment du public. Il y a eu un bref retard dans la présentation du projet de constitution à l'Assemblée générale étant donné que toutes les parties tentaient de trouver l'accord le plus large possible sur certaines questions fondamentales. Mais c'est la première fois en 80 ans qu'une constitution est débattue si ouvertement et avec tant de transparence. Il est important que nous respections le calendrier fixé par la résolution 1546 (2004), mais dans le cas présent, il y avait trop de choses en jeu pour que nous puissions nous permettre de faire passer à la hâte une charte incomplète ou irréaliste.

Cette charte incarne les droits de l'homme, les droits des minorités et l'égalité des droits vis-à-vis de la loi quelles que soient leur ethnie, leur religion ou leurs croyances. Elle protège la liberté de parole et de conscience, la primauté du droit, le transfert pacifique des pouvoirs ainsi que tous les droits politiques dans un Iraq parlementaire, fédéral et démocratique. Elle réaffirme la tradition historique de coexistence pacifique entre les différentes confessions et garantit les libertés religieuses. La séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire est garantie dans le cadre d'une fédération qui transmet les pouvoirs et les ressources aux niveaux régional et local.

Ce que nous avons produit ne satisfait pas toutes les exigences de chaque groupe, mais c'est ce que nous pouvions réaliser de mieux sur la base de la négociation et du consensus. Nous avons manifesté notre détermination à trouver un compromis et à ne pas s'attacher à des exigences individuelles maximalistes. Cela envoie un signal important : la volonté de la majorité ne s'imposera pas sans l'assentiment de la minorité.

Le projet de constitution est le plus progressiste de la région. Il fournit un cadre permettant à la démocratie de progresser, et nous nous enorgueillissons de ce que nous avons réalisé, surtout dans des conditions de sécurité aussi difficiles.

La prochaine étape consistera à ratifier le projet de constitution lors du référendum national du 15 octobre, dans lequel le peuple iraquien aura le dernier mot. Pour atteindre un consensus national, le texte est ouvert au débat. Une forte campagne de sensibilisation du public est en cours, et l'ONU est en

train d'imprimer 5 millions d'exemplaires qui seront distribués aux familles iraquiennes. Si le texte est ratifié, le référendum sera suivi d'élections générales dans tout le pays en décembre, pour mettre en place un Gouvernement constitutionnellement élu. L'Assemblée nationale a adopté une nouvelle loi électorale fondée sur un système selon lequel chacun des 18 gouvernorats de l'Iraq va élire ses propres représentants, ce qui permettra de mettre en place une coalition plus large et un Gouvernement représentatif. Quarante-trois sièges compensatoires sont réservés, à l'Assemblée, aux groupes minoritaires qui n'atteindront pas le quota électoral.

Il est encourageant de constater que l'inscription sur les listes électorales s'est accélérée dans toutes les régions du pays, les derniers chiffres en date indiquant environ 14 millions d'inscrits à ce jour. Si les citoyens s'inscrivent pour voter dans le cadre d'un échiquier politique pacifique, c'est que la démocratie fonctionne.

Nous sommes déterminés à respecter les dates limites restantes fixées dans la loi administrative de transition et approuvées par la résolution 1546 (2004), mais nous avons besoin pour ce faire d'une aide accrue de la communauté internationale.

L'Iraq reconnaît et salue le rôle que joue l'ONU en Iraq, et notamment le travail du Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Ashraf Qazi, qui a pris une part importante au renforcement du consensus dans le cadre du processus constitutionnel. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a été d'un conseil important pour le Comité de rédaction de la constitution et la Commission électorale, et nous saluons les efforts qu'elle a faits pour accroître sa présence sur le terrain en ouvrant des bureaux à Erbil et à Bassorah.

L'Iraq s'apprête maintenant à aborder une phase critique pendant les trois prochains mois et nous engageons la MANUI à exercer son mandat dans sa totalité, en application de la résolution 1546 (2004), à étendre la portée effective de son action et à fournir des renforts en personnel. Si la transition politique est un processus mené par les Iraquiens, nous demandons à l'ONU de se faire davantage entendre et d'être plus visible en Iraq. Aucune organisation ne fait mieux que l'ONU pour organiser des élections crédibles, honnêtes, dans les démocraties naissantes.

Encore une fois, nous exhortons les États Membres à respecter l'obligation qu'ils ont souscrite au titre de la résolution 1546 (2004) de fournir protection et financement aux installations des Nations Unies en Iraq, de façon à ce que la MANUI puisse contribuer plus efficacement au renforcement de la démocratie dans notre pays.

La démocratie ne saurait s'épanouir en l'absence de développement social et de reconstruction. Nous notons les efforts déployés par les Nations Unies dans les domaines de la reconstruction, du développement et de l'aide humanitaire, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport. Nous saluons également les activités menées en coordination entre les Nations Unies et les pays donateurs par le biais du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, en partenariat avec la stratégie de développement nationale de l'Iraq. Le moment est maintenant venu d'accélérer les mécanismes de mise en œuvre des engagements internationaux pris à Madrid et renforcés à Bruxelles et à Amman.

Le niveau de décaissement du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq s'est amélioré par rapport à 2004, mais nous sommes préoccupés par le niveau des dépenses dépendant de la gestion de la Banque mondiale. Nous appuyons également l'appel lancé par le Secrétaire général aux pays donateurs afin qu'ils versent les 107 millions de dollars nécessaires pour les élections iraquiennes, en plus du montant réservé par le Gouvernement iraquien.

Nous avons besoin d'améliorer d'urgence les services de base et la qualité de vie quotidienne de la population. Nous devons accélérer le renforcement des capacités des ministères sur la base des principes de bonne gouvernance et de l'obligation de transparence vis-à-vis du public. Il nous faut un effort international mieux concerté, sous la direction des Nations Unies, afin d'accélérer la distribution des fonds fournis par les donateurs et de réduire les goulets d'étranglement du système.

Nous reconstruisons notre pays sur la base des principes de respect des droits de l'homme et d'égalité et non sur les charniers et les génocides du passé. Mais pour réussir, nous devons examiner nos progrès d'un œil critique et, deux ans et demi après nous être libérés de la dictature, nous devons également reconnaître que le développement des droits de l'homme, au cœur même de tout État libre et démocratique, prend du temps. Il passe par une éducation continue et la mise en place de pratiques et institutions propres à défendre et

protéger les droits des personnes, des minorités et de l'ensemble de la population.

Nous devons avouer qu'il existe certaines difficultés sur la voie du développement des droits de l'homme en Iraq. Nous prenons des mesures énergiques pour enquêter sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme dans le cadre de commissions d'enquête indépendantes et de commissions parlementaires. Nous rappelons au Conseil de sécurité que le fait que les Nations Unies et les organisations non gouvernementales sont en mesure d'opérer dans notre pays et d'établir des rapports sur les questions des droits de l'homme représente en soi un acquis positif. Nous saluons toutes les organisations internationales des droits de l'homme qui sont présentes dans notre pays et les encourageons encore en ce sens.

Nous saluons l'initiative JUST LEX de l'Union européenne visant à mettre nos forces de sécurité et de police, ainsi que nos fonctionnaires judiciaires et juristes, aux normes internationales en matière des droits de l'homme.

Mais alors que nous sommes en train d'inscrire nos droits fondamentaux dans notre nouvelle constitution, nous savons que notre avenir ne peut s'écrire à l'encre. C'est la situation sur le terrain qui décidera de la mesure dans laquelle nous pouvons traduire notre vision en une réalité plus prometteuse.

Les plus graves violations des droits de l'homme en Iraq aujourd'hui sont les atrocités aveugles que nous font subir les terroristes. Nous sommes les premiers touchés, avec des milliers de citoyens massacrés par des extrémistes étrangers ou des voyous de l'ancien régime, qui se vengent de la perte de leur mainmise sur les richesses de l'Iraq. Ils n'ont qu'un message nihiliste à faire passer; pas le moindre programme, pour l'Iraq ou pour la région, si ce n'est empêcher les idéaux démocratiques de s'enraciner en déchaînant la violence et la terreur.

Nos efforts pour reconstruire et stabiliser l'Iraq se heurtent à chaque pas à des obstacles et nous prévoyons que les terroristes multiplient les tentatives pour créer des tensions civiles et empêcher l'union nationale dans le laps de temps qui nous sépare du référendum constitutionnel. La bataille qui se livre en Iraq n'est pas seulement la nôtre; c'est un combat pour la protection des libertés du reste du monde civilisé. Beaucoup des membres du Conseil de sécurité ici présents ont eu à subir le terrorisme. Il y a une obligation morale à soulager le peuple iraquien de son fardeau et nous apprécions à leur juste valeur les sacrifices et les efforts consentis par les forces multinationales qui nous appuient en Iraq. Malgré le courage dont font preuve nos forces fraîchement constituées, nous ne pouvons pas y parvenir seuls.

Plus nous renforçons nos capacités militaires et de sécurité, plus tôt les forces multinationales pourront rentrer chez elles. Progressivement, les forces iraquiennes reprennent avec succès de nouvelles responsabilités des mains des forces multinationales, comme nous l'avons vu récemment à Tall Afar, Nadjaf et d'autres bases du pays. Mais il s'agit d'un effort multidimensionnel. Nous avons besoin de plus d'entraînement, d'un renseignement amélioré, de meilleures forces et d'une meilleure coordination. Nous avons toujours besoin de l'appui des forces multinationales pour mener à bien le travail à accomplir et mettre sur pied une force professionnelle, non politisée, responsable devant un Gouvernement démocratiquement élu.

Nous demandons encore une fois à nos voisins d'éradiquer les éléments terroristes et de nous rejoindre au sein de la coopération stratégique régionale. Les pays voisins ont des responsabilités vis-à-vis de l'Iraq, comme ils en ont convenu lors de réunions bilatérales ou ministérielles, responsabilités qui relèvent de la résolution 1546 (2004) et, plus récemment, de la résolution 1618 (2005). Mais il y a des différences dans la façon dont réagissent les pays voisins. Nous avons vraiment le sentiment, malheureusement, qu'il existe en Syrie un manque de volonté politique vis-à-vis des engagements pris à l'égard de Iraq. Nous sommes au regret de dire que la grande majorité des combattants étrangers entrent en Iraq par la frontière avec la Syrie et que le Gouvernement syrien n'a toujours pas coopéré sérieusement en aidant à mettre fin à ce transit.

Nous réitérons notre appel à nos voisins afin qu'ils resserrent leurs contrôles aux frontières, agissent énergiquement contre la propagande haineuse et prennent des mesures effectives pour endiguer la vague de terreur. Soit nous avons la paix soit ce sera l'effusion de sang et la violence sans fin, infligés par un ennemi rendu plus audacieux par l'affermissement de sa base, d'où il peut exporter sa campagne meurtrière. Les terroristes le savent, et nous aussi.

Le terrorisme mondial n'a jamais autant constitué une menace. Au même titre que New York victime de l'attaque du 11 septembre 2001, Madrid, Beslan, Londres et Charm el-Cheikh, l'Iraq sonne l'alarme. Nous ne devons montrer aucun signe de faiblesse. Nous sommes déterminés à reconstruire notre pays. Nous sommes prêts à lutter contre quiconque qui chercherait, à l'aide d'une arme ou d'une mission-suicide, à nous soumettre de nouveau à la tyrannie.

Je tiens à réaffirmer au Conseil de sécurité qu'aussi longtemps que la situation l'exigera, nous aurons besoin de l'aide de la Force multinationale. Pour reconstruire, nous avons besoin également que soient maintenues les dispositions prises concernant le Fonds de développement pour l'Iraq. Pour diriger l'effort international, il faut que la MANUI s'acquitte de plus en plus pleinement du rôle énoncé dans la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité.

Enfin, l'Iraq est fier de se tenir aux côtés des autres nations du monde en tant que pays qui respecte les valeurs fondamentales de la Charte des Nations Unies. Mais l'Iraq a aussi valeur de test de réussite ou d'échec. Il n'y a pas d'endroit où les objectifs de liberté, de démocratie et de progrès sont plus en jeu qu'en Iraq. Nous savons clairement quelle est la marche à suivre, mais il nous faut votre aide. Nous avons besoin de l'aide de toutes les nations Membres et de l'Organisation pour gagner ce combat. Nous devons rester unis, sinon nous serons tous perdants. C'est maintenant que la détermination et la persévérance sont les plus nécessaires. Plus votre engagement actuel est intense, plus tôt nous serons en mesure de nous relever et de défendre un Iraq démocratique, uni, prospère et libre. Il n'y a certainement pas d'objectif plus noble.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zebari de sa déclaration.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations antérieures, la prochaine séance du Conseil de sécurité, qui poursuivra l'examen de la question inscrite à son ordre du jour, se tiendra à huis clos immédiatement après la levée de la présente séance.

La séance est levée à 15 h 55.